

Eucharistie quotidienne

Dimanche :	11h
Lundi :	18h30
Mardi :	12h15
Mercredi :	12h15
Jeudi :	12h15
Vendredi :	12h15
Samedi : (avec laudes intégrées)	8h30

Sacrement de réconciliation

Mercredi : 18h - 19h (P. Raphaël Clément)

Vendredi : 18h - 19h (P. Matthieu Delestre)

Samedi : 10h30 - 12h (P. Bruno Dufour)

Accompagnement spirituel

(Prendre contact avec un père)

Pour nous contacter

17, Bd Jeanne d'Arc—21000 DIJON

03 80 68 49 59

oratoiredijon@gmail.com

<http://oratoire-dijon.fr>



Facebook : Oratoire de Dijon

Prière et partage dans la simplicité du cœur

Chaque samedi

de 9h15 à 10h

Café-croissants puis échange
sur la Parole de Dieu

Chaque mois

Dimanche Oratorien

de 12h30 à 15h

Repas partagé puis échange sur les lectures
du dimanche et loisir improvisé jusqu'à 18h
17 oct, 21 nov, 9 janv, 5 févr, 10 avril

Dimanche « long »

avec partage spirituel de 16h à 18h
les 12 décembre et 6 mars

Dimanche 8 mai

Sortie familiale

Vendredi 27 mai

Fête de St Philippe Néri

Les amis de St Philippe

Temps de prière et de partage spirituel

de 18h30 à 20h les mardis

14 sept, 28 sept, 12 oct, 16 nov, 30 nov,
14 déc, 11 janv, 25 janv, 8 fév, 8 mars,
22 mars, 5 avril, 10 mai et 14 juin

Retraites d'un jour

Mes paroles sont esprit et vie

Recevoir les lectures liturgiques du dimanche

De 9h30 à 16h

les mardis

5 oct, 16 nov, 7 déc
4 janv, 1^{er} févr,
1^{er} mars, 5 avr, 3 mai

à la Maison diocésaine

9, Boulevard Voltaire – DIJON

Inscription auprès de Marie-Pierre Barnay

8A, rue Prieur de la Côte-d'Or – 21000 DIJON

03 80 38 18 85 ou 06 21 55 64 18

Merci pour toute aide financière !

Pour nous aider, 2 possibilités :

► Un don à l'ordre et à l'adresse de l'**Association des Amis de l'Oratoire de Dijon** (17, Bd Jeanne d'Arc – 21000 Dijon). Cette association visant à faire connaître et soutenir notre congrégation n'est pas en mesure de vous fournir un reçu fiscal.

► Un don à l'ordre et à l'adresse de la **Fondation des Monastères** (14 rue Brunel – 75017 Paris), fondation reconnue d'utilité publique, dont le but est d'apporter son soutien charitable aux membres des communautés religieuses et monastiques. Précisez au verso de votre chèque « **pour l'Oratoire de Dijon** », 5% du montant de votre don restant à son fonds d'entraide monastique. Vous recevrez un reçu fiscal.